



**Monsieur Emmanuel MACRON**  
*Président de la République*  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

*Vieux-Habitants, le 26 mars 2026*

**VICTORIN LUREL**

**SENATEUR  
DE LA  
GUADELOUPE**

*Membre de la  
Commission des  
Finances*

*Vice-président  
de la Délégation aux  
outre-mer*

*Conseiller régional*

*Ancien ministre*

Monsieur le Président de la République,

Je tiens, par la présente, à vous exprimer solennellement ma plus vive incompréhension et ma profonde indignation suite à la position d'abstention tenue par la France, le 25 mars 2026, lors du vote de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le projet de résolution visant à qualifier « la traite des Africains réduits en esclavage et de l'esclavage racialisé des Africains de plus grave crime contre l'humanité ».

Alors que partout en Europe et aux Amériques le poison des idéologies racistes et négationnistes progresse, cette abstention est une faute morale, historique, diplomatique et politique.

Je considère que cette abstention française - comme les 3 votes contre de l'Argentine, des Etats-Unis et d'Israël ou l'abstention des pays européens - fragilisent la réconciliation des mémoires et constituent, hélas, une triste et parfaite illustration des raisons pour lesquelles le monde dit « occidental » peut inspirer une forme de rejet aux pays dits « en développement ».

Alors même que cette résolution permettait d'appuyer tous les efforts mis en œuvre pour réconcilier les mémoires et réparer les crimes, la France œuvre, par ce vote, à fragiliser cette démarche et à ternir un peu plus son image par un alignement diplomatique regrettable.

Au-delà, et sans sombrer dans la repentance, dans le dolorisme victimaire, dans la stigmatisation ou dans la hiérarchisation des souffrances, je souhaiterais qu'à l'aube des 25 ans de l'adoption de la loi visant reconnaître la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité portée par M. Jospin et Mme Taubira la France puisse prendre des initiatives nouvelles.

Le 23 mai 2025, j'ai déposé une proposition de loi visant à l'abrogation des textes coloniaux régissant et organisant l'esclavage – dont le Code noir. Le 27 février dernier, j'ai déposé une proposition de loi constitutionnelle visant à supprimer le mot « race » de la Constitution. Ayant transmis ces textes au Gouvernement et n'ayant pas, pour l'heure, obtenu de réponse de sa part, je les tiens à votre disposition pour les faire prospérer ou inspirer des actes nouveaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma plus haute considération.

**Victorin LUREL**